



les notes

d'Europe écologie-les verts au parlement européen

note
numéro 11

<http://europe-ecologie.eu>
MAI 2012



RIO+20 : aujourd'hui, pour dans 20 ans

Vingt ans après le sommet de la Terre, l'économie verte sera au centre des débats de l'ONU à Rio en juin prochain.

Les écologistes pourraient s'en réjouir arguant d'une victoire idéologique au sein du multilatéralisme.

Pourtant nous regardons avec inquiétude le début du processus de négociation. Alors que l'échec de Copenhague est toujours dans les esprits et que les crises environnementales, économiques et sociales font des ravages, la planète ne pourra se satisfaire de déclarations de bonnes intentions de la part des chefs d'État et de gouvernement.

Repeindre en vert un système économique à bout de souffle, ne changera rien aux urgences.

Comme des dizaines de milliers de personnes nous plaiderons à Rio, comme ailleurs, pour une transformation radicale de notre modèle de développement.

En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm adopte une série de principes pour une gestion écologique et rationnelle de l'environnement. Cette "Déclaration de Stockholm" place les questions écologiques au rang des préoccupations internationales. Elle initie un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution des biens communs (l'air, l'eau, les océans) et le bien-être des peuples dans le monde entier.

En juin 1992, à Rio de Janeiro, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement adopte une déclaration qui introduit le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. La Déclaration de Rio témoigne de la préoccupation de la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie, et de l'interdépendance manifeste entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une protection de l'environnement.

Vingt ans plus tard, du 20 au 22 juin 2012, à l'ordre du jour du Sommet de la Terre à Rio, Rio+20 : l'économie verte et la mise en place d'un cadre institutionnel pour une véritable gouvernance environnementale. Cette Conférence des Nations unies sur le développement durable cible sept domaines prioritaires :

- l'emploi : la lutte contre la pauvreté doit se faire par le biais d'emplois verts et la promotion de l'inclusion sociale ;
- l'alimentation : il faut assurer une meilleure

- sécurité alimentaire et une agriculture durable ;
- l'eau : la gestion de l'eau doit être rationnelle ;
- l'énergie est un thème prioritaire, avec un accent sur l'efficacité, la durabilité et les énergies renouvelables ;
- les villes : Rio+20 doit consolider des espaces urbains durables et prospères ;
- la gestion des océans devra être abordée ;
- enfin Rio+20 devrait oeuvrer à rendre les territoires moins vulnérables en cas de catastrophes naturelles.

«L' UE doit donner l'exemple en matière environnementale pour que Rio+20 débouche sur des actions concrètes.»

En septembre 2011, le Parlement européen a proposé une résolution ambitieuse pour Rio+20, afin de contribuer à élaborer la position commune de l'Union Européenne (UE). Le texte appelle l'UE à donner l'exemple en matière environnementale, pour que ce sommet

débouche sur des actions concrètes avec des objectifs chiffrés et mesurables. Pour les eurodéputés EELV, Rio+20 doit dépasser les conclusions du sommet de 1992, aller au-delà des trois conventions adoptées à l'époque sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification.

Aujourd'hui, les eurodéputés redoutent un surplus de déclarations d'intention, car les textes adoptés lors de ces sommets environnementaux ne sont pas juridiquement contraignants. Les gouvernements doivent se sentir moralement obligés d'adhérer à ces textes. C'est un véritable challenge au cœur de la tourmente économique, avec des Etats concentrés d'abord sur la gestion de la crise financière et économique. C'est aussi un défi pour l'Union européenne et ses vingt-sept Etats membres.

Economie verte

C'est l'une des priorités du sommet, mais c'est aussi l'un des principaux points d'achoppement. L'« économie verte » associerait développement économique, lutte contre la pauvreté et respect de l'environnement, avec les nouveaux objectifs du développement durable. Mais les pays s'opposent sur le contenu de ces objectifs et sur la manière de les réaliser. Les uns veulent adopter les objectifs dès juin 2012, d'autres envisagent Rio+20 comme un simple point de départ. Pour les Verts, l'« économie verte » correspond à un modèle de société qui allie avec harmonie l'économie, le social et l'environnement. L'économie doit avancer dans les limites de la durabilité en matière de biodiversité, de préservation des services écosystémiques, de protection du climat et d'utilisation des ressources naturelles. L'économie verte doit servir le développement humain, dans un souci d'équité et de justice sociale.

Renforcer la gouvernance environnementale mondiale

La notion de gouvernance mondiale évoque les formes de coopérations internationales entre les acteurs de la vie économique et sociale. Les Nations Unies proposent une nouvelle gouvernance mondiale, celle de l'environnement.

Depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, le contexte mondial s'est profondément transformé avec notamment l'émergence de nouveaux acteurs internationaux. La mondialisation aujourd'hui révèle de nouveaux enjeux planétaires : réchauffement climatique, répartition des ressources énergétiques et naturelles, démographie, sécurité alimentaire, etc. Avec une accélération de la consommation irraisonnée des ressources naturelles, le « déficit » écologique se creuse. Pour retrouver un équilibre soutenable, il est urgent de définir un modèle de développement alternatif qui s'appuie sur une nouvelle gouvernance mondiale.

La préservation de notre environnement est indispensable pour maintenir la paix et l'équité sociale sur notre planète. Il lui faut sa propre organisation mondiale pour adopter des actions efficaces et des objectifs mesurables, afin de peser en faveur d'une transition écologique de notre économie. La planète a besoin d'une **OME, une ORGANISATION MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT**, pour contrebalancer le pouvoir et les décisions de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et faire des enjeux environnementaux une priorité des relations internationales. Certes, il existe déjà de nombreux accords internationaux et des structures qui cherchent à valoriser les questions environnementales. Mais force est de constater que leur influence et champ d'action restent trop limités. Nous avons besoin de clarté. Les questions de protection internationale de l'environnement doivent être regroupées et centralisées. Et cette OME ne doit pas être un simple changement d'étiquette du PNUE, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Votre élue en charge de ce dossier

SANDRINE BELIER

Sandrine Bélier est membre des Commissions « Environnement, santé publique et sécurité alimentaire », « Affaires constitutionnelles » et de l'Internet Core Group. Elle participe au sommet Rio+20 du 20 au 22 juin 2012. Elle est co-rapporteuse de la résolution du Parlement sur Rio+20.

sandrine.belier@europarl.europa.eu

(Crédits portraits : Joëlle Dollé)

L'OME doit avoir le statut d'une Organisation pleine de l'ONU et à ce titre, elle doit bénéficier de compétences et de fonds propres. Elle doit, en outre, avoir la capacité de contrôle sur la mise en oeuvre des engagements pris par la communauté internationale.

Une nouvelle gouvernance environnementale mondiale suppose aussi de s'inscrire dans un changement de culture et de pratiques. Transparence, Responsabilité, Précaution, Participation et association de la société civile sont des clés indispensables. Il y a 20 ans déjà, l'ensemble des chefs d'Etats de la planète reconnaissaient que les solutions à la crise écologique nécessitaient que l'ensemble des citoyens y soient associés (Principe 10 de la déclaration de Rio 1992). Le droit d'accès aux informations, la participation du public aux processus décisionnels et l'accès à la justice environnementale doivent être garantis partout sur la planète. Les violations les plus graves aux engagements environnementaux doivent pouvoir être dénoncés et sanctionnés à l'échelle nationale et internationale. C'est pourquoi, nous appelons également de nos vœux la création et mise en place d'un Tribunal International de Justice environnementale.

Rio en 2012, restera dans l'histoire de l'humanité, à la seule condition que ce Sommet de la Terre marque une étape décisive de la démocratisation mondiale en matière d'environnement. La création d'une OME est un des indicateurs de la réussite de ce Sommet. Certes, ce n'est pas une nouvelle structure qui sauvera la planète mais l'ensemble des femmes et hommes qui l'investiront et bénéficieront d'un cadre et de moyens nouveaux pour agir.

Un «Sommet des peuples»

Le sommet Rio+20 suscite des attentes fortes mais risque de se borner à de simples propositions pour une meilleure gestion de la planète. De quoi alarmer la société civile, qui se réunit en parallèle dans un « Sommet des Peuples ». 30000 personnes sont attendues du 15 au 23 juin 2012. Indiens d'Amazonie, Indignés d'Espagne, représentants des Printemps arabes... manifestent d'ores et déjà leur déception. Selon eux, Rio+20 manque de volonté politique. Certes Rio+20 s'est préparé avec la société civile et la contribution des Etats, mais les orientations se révèlent à cette heure toujours très faibles. Ces dernières rappellent les principes de Rio 92, mais contournent les difficultés auxquelles la planète fait face et les bouleversements que le monde rencontre depuis ces 20 dernières années.

Les priorités à défendre, le futur que nous voulons vraiment

Outre l'économie verte et la gouvernance environnementale, d'autres priorités sont à défendre lors de ce sommet onusien, et en particulier ;

- **le principe de précaution et le principe de non régression** dans le contexte de la protection environnementale et le rejet de la brevetabilité du vivant.
- **la protection de l'eau, l'environnement marin et les océans** doit devenir une priorité grâce notamment au regroupement des instruments juridiques internationaux pour le contrôle de la pollution des mers et océans, la gestion durable, l'évaluation des activités humaines, l'introduction de zones marines protégées dans les eaux internationales et l'établissement d'un mécanisme de coordination à haut niveau pour les océans.
- **une taxe sur les transactions financières** au niveau des finances publiques et à un niveau international. Les revenus récoltés seront utilisés pour la protection de la biodiversité et du climat dans les pays en développement. Les subventions néfastes à l'environnement doivent être abrogées.

La note **RIO + 20 : aujourd'hui, pour dans 20 ans** a été réalisée par l'équipe de coordination des eurodéputés Europe Ecologie – Les Verts. Contactez-nous à l'adresse suivante :

redaction@europeecologie.eu